

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE
DES PRODUITS DU CANADA**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2022

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière	4
État de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers	8 - 21

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu certaines sections des différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les différents rapports annuels seront mis à notre disposition après la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lecture de ces rapports annuels nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces rapports, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

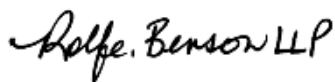
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



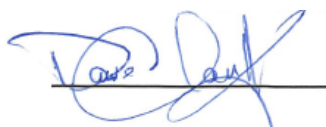
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver, Canada
20 avril 2023

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État de la situation financière
31 décembre 2022

	2022	2021
		(note 17)
Actif		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 803 169 \$	11 239 584 \$
Dépôts à terme (note 5 (a))	11 166 649	-
Débiteurs	3 263 440	2 952 024
Frais payés d'avance et dépôts	686 378	209 449
	<u>22 919 636</u>	<u>14 401 057</u>
Liquidités soumises à des restrictions (note 3)	2 151 872	2 128 594
Prêts subventions (note 4)	347 977	372 394
Dépôts à terme (note 5 (b))	9 695 138	20 716 359
Réserve – à la valeur du marché (note 6)	-	19 522 764
Placements - à la valeur du marché	23 941 026	5 622 900
Immobilisations corporelles (note 7)	14 970 974	15 328 142
Actifs incorporels (note 8)	<u>50 000</u>	<u>50 000</u>
	<u>74 076 623 \$</u>	<u>78 142 210 \$</u>
Passif		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 9)	<u>6 661 229 \$</u>	<u>7 220 954 \$</u>
Engagements (note 11)		
Éventualités (note 10)		
Actif net		
Non affectés	3 627 298	33 891 756
Investis en immobilisations corporelles et incorporelles	15 020 974	15 378 142
Réserve – affectation interne (note 6)	-	19 522 764
Affectations internes (note 6)	46 615 250	-
Affectations externes (note 12)	2 151 872	2 128 594
	<u>67 415 394</u>	<u>70 921 256</u>
	<u>74 076 623 \$</u>	<u>78 142 210 \$</u>

APPROUVÉ PAR LES ADMINISTRATEURS :



Administrateur



Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA

État de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

	Non affecté	Investi en Immobilisations corporelles et incorporelles	Réserve Affectation interne	Affectation externe	Affectations internes	Total 2022	Total 2021
	(note 17)			(note 17)			
Actif net – au début de l'exercice	33 891 756 \$	15 378 142 \$	19 522 764 \$	2 128 594 \$	- \$	70 921 256 \$	65 466 967 \$
Excédent (déficit) des produits sur les charges de l'exercice	(2 820 285)	(685 577)	-	-	-	(3 505 862)	5 454 289
Transfert des montants investis en immobilisations corporelles et incorporelles	(328 409)	328 409	-	-	-	-	-
Transfert de la réserve interne restreinte (note 6)	2 425 324	-	(19 522 764)	-	17 097 440	-	-
Transfert aux affectations externes (note 6)	(29 517 810)	-	-	-	29 517 810		
Transfert aux affectations internes (note 12)	(23 278)	-	-	23 278	-		
Actif net – à la fin de l'exercice	3 627 298 \$	15 020 974 \$	- \$	2 151 872 \$	46 615 250 \$	67 415 394 \$	70 921 256 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**État des résultats****Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022**

	2022	2021
Produits	39 941 245 \$	44 205 764 \$
Charges d'exploitation		
Opérations	39 141 420	38 153 394
Générales et d'administration	3 487 113	3 463 899
Communication générale	123 686	93 923
	42 752 219	41 711 216
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'exploitation	(2 810 974)	2 494 548
Autres produits (charges)		
Revenus de placements	690 877	2 471 957
Revenus d'intérêts	509 750	347 411
Gains sur la vente de titres négociables	1 191	11 840
Gain (perte) non réalisé(e) sur les investissements	(1 896 7060)	128 533
	(694 888)	2 959 741
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(3 505 862) \$	5 454 289 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

	2022	2021
Trésorerie provenant de (utilisée pour) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 505 862) \$	5 454 289 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Ajustement de la valeur marchande de la réserve	1 896 706	(128 533)
Amortissement	685 577	581 580
Prêts graciés	60 073	56 401
Gain sur la vente de titres négociables	(1 191)	(11 840)
	<u>(864 697)</u>	5 951 897
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(311 416)	723 841
Frais payés d'avance et dépôts	(476 929)	1 722 996
Comptes fournisseurs et charges à payer	(559 726)	1 337 452
Sommes à payer relatives à la réduction des frais en l'Ontario	-	(1 616 224)
	<u>(2 212 768)</u>	8 119 962
Activités d'investissement		
Réalisation (achat) de dépôts à terme	(145 427)	5 203 302
Liquidités soumises à des restrictions	(23 278)	1 610 183
Transfert à la réserve	-	(1 969 340)
Acquisition d'immobilisations corporelles – nette	(328 409)	(7 180 464)
Acquisition de placements	(690 877)	(5 938 511)
	<u>(1 187 991)</u>	(8 274 830)
Activités de financement		
Émission de prêts-subventions	(35 656)	(89 910)
	<u>(35 656)</u>	(89 910)
Diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 436 415)	(244 778)
Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début de l'exercice	11 239 584	11 484 362
Trésorerie et équivalents de trésorerie – à la fin de l'exercice	7 803 169 \$	11 239 584 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

1. Constitution de l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada

Le 7 mai 2001, l'Association des producteurs responsables (Product Care Association) (l'« Association ») a été incorporée selon la Loi sur les corporations canadiennes. La nouvelle entité était le résultat de la fusion de « PPC Paint and Product Care Association » avec l'Association des producteurs responsables. Le 7 janvier 2015, la société a demandé une prorogation en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a changé son nom pour l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada. L'Association est un organisme sans but lucratif et à ce titre, elle n'est pas sujette aux impôts sur le revenu.

L'Association a pour objet le développement, l'implantation et l'opération de programmes de gestion au Canada ou ailleurs. Les programmes de gestion de produits sont financés par l'industrie et gèrent des programmes qui fournissent un système de collecte aux consommateurs pour des produits dont ils ne veulent plus. Le programme prend alors la responsabilité du recyclage et l'élimination appropriée des déchets. Les produits acceptés par les programmes gérés par l'Association comprennent la peinture, les pesticides, les liquides inflammables et autres produits ménagers dangereux, les produits d'éclairages et les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. L'association gère des programmes pour une partie ou tous ces produits en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables sont les suivantes :

(a) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur et ultérieurement évalue tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et dans d'autres titres négociables qui sont évalués à leur juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des dépôts à terme, débiteurs et des prêts subventions.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes fournisseurs charges à payer.

Les actifs financiers de l'Association évalués à la juste valeur se composent des placements et de la réserve qui est composées de divers placements dans des fonds communs.

(ii) Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé à l'état des résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement de compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée à l'état des résultats.

(iii) Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transaction à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Association ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Association les amortit selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux qui permettent d'amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Les taux d'amortissement annuel sont les suivants :

Bâtiment	25 ans
Équipement de bureau	2 ans
Équipement d'entrepôt	2, 3 et 5 ans

(d) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'Association amortit ses actifs incorporels à durée de vie limitée selon la méthode linéaire de sorte qu'ils soient amortis sur leur durée de vie utile. Le taux d'amortissement annuel est le suivant :

Progiciel de gestion intégrée (ERP)	5 ans
-------------------------------------	-------

Les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

(e) Dépréciation d'actifs à long terme

L'Association soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus aux services fournis par l'Association sa valeur comptable est dévaluée à sa valeur résiduelle. La direction a déterminé qu'aucune dévaluation n'était nécessaire au cours de l'exercice.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(f) Constatation des produits

Les produits relatifs aux frais de récupération sont reçus des membres enregistrés dans les provinces qui participent aux programmes de l'Association. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux frais de récupération sont reconnus au fur et à mesure que chacun des membres agents les déclarent et les remettent tels qu'il est exigé dans l'accord entre l'Association et ses membres et qui correspond à la fin du mois suivant la période de déclaration au cours de laquelle les matériaux visés par le programme ont été vendus par les membres.

Les membres sont tenus de remettre les frais de gestion environnementale (FGE) pour tous les produits vendus à compter de la date de démarrage du programme ou de la date à laquelle le membre a entrepris la vente de produits visés. Si, pour une quelconque raison, un membre omet de déclarer et de verser les FGE associés aux produits vendus, l'Association comptabilisera ces frais comme revenus lorsque ces montants pourront être déterminés par l'Association.

Les produits de placements incluent des produits d'intérêts et des gains et pertes réalisés et non réalisés. Les gains et pertes non réalisés sont présentés à l'état des résultats. Les produits de placements non affectés sont constatés comme produits lorsqu'ils sont gagnés.

(g) Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés à la date du bilan et sur les montants des produits et charges ainsi que la divulgation des éventualités à la date de l'état de la situation financière. Les soldes et les divulgations sujettes à des estimations importantes inclus dans les états financiers comprennent l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, les charges à payer, les revenus constatés pour les frais de récupération à recevoir et les engagements pour des produits en mains non traités. La direction est d'avis que les estimations utilisées dans la préparation des états financiers sont prudentes et raisonnables; par contre, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(h) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires de l'Association libellés en devises sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date où les actifs ont été acquis et les passifs encourus. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

3. Encaisse affectée

L'encaisse affectée se compose des montants suivants :

	<u>2022</u>	<u>2021</u> (note 17)
Réserve du programme du Québec RecycFluo (note 12)	1 386 372 \$	1 363 094 \$
Réserve de réduction des frais en Ontario (note 10 (b))	765 500	765 500
	<u>2 151 872 \$</u>	<u>2 128 594 \$</u>

4. Prêts subventions

Au cours de l'exercice, l'Association a avancé des fonds sous la forme de prêts subvention à diverses organisations pour le développement d'installations de collecte pour des programmes spécifiques (note 11 (b)). Si le site de collecte commence ses opérations et respecte les différents critères inclus à l'entente relative à l'installation de collecte, l'Association fera grâce des avances de fonds et des intérêts qui s'y rattachent au rythme de 10 % ou 20 % du montant original des avances à chaque anniversaire du commencement des d'opérations de l'installation de collecte. Si le développement de l'installation n'est pas complété, les sommes avancées seront remboursables à l'Association majorées d'un intérêt annuel de 8 %.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Solde au début de l'exercice	372 394 \$	338 885 \$
Fonds avancés au cours de l'exercice	35 656	89 910
Prêts graciés au cours de l'exercice	(60 073)	(56 401)
Solde - à la fin de l'exercice	<u>347 977 \$</u>	<u>372 394 \$</u>

5. Dépôts à terme

(a) Court terme

Au 31 décembre 2022, l'Association détenait des dépôts à terme d'un montant de 11 166 649 \$ (2021 - néant) avec des dates d'échéance allant du 8 août 2023 au 18 août 2023 et portant intérêt à 4,4 % par an qui ont été classés comme actifs à court terme.

(b) Long terme

Au 31 décembre 2022, l'Association détenait des dépôts à terme d'un montant total de 9 695 138 \$ (2021 - 20 716 359 \$) avec une échéance allant du 18 juillet 2024 au 18 août 2024 et portant intérêt à 1,5 % par an, qui ont été classés en tant qu'actifs à long terme.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

6. Affectations internes de l'actif net

Au cours des années précédentes, les administrateurs de l'Association ont créé le fonds de réserve interne dans le but de (1) répondre aux risques de responsabilité pour atteinte à l'environnement et aux risques de responsabilité des administrateurs et des dirigeants jusqu'à des niveaux prédéterminés en conjonction avec le programme d'assurance global et (2) de financer les opérations en cours, les dépenses futures du programme, les pénalités potentielles et divers autres projets de l'Association de temps à autre. Au cours de l'année, les administrateurs de l'Association ont approuvé la politique de gestion et d'affectation des actifs nets des membres, qui comprend la création d'un fonds de réserve de l'Association affecté en interne et qui a entraîné la fermeture du précédent fonds de réserve affecté en interne. Le fonds de réserve de l'Association est présenté comme une affectation interne de l'actif net dans l'état de la situation financière et l'état des variations de l'actif net.

L'objectif du fonds de réserve de l'Association est le suivant :

- stabiliser les écotaxes en permettant de gérer les fluctuations de volume d'une année à l'autre
- couvrir les coûts de liquidation de l'association par décision des membres ou à la suite d'une modification de la réglementation, d'une manière ordonnée, sans dépasser deux ans ;
- couvrir les coûts des éléments imprévus ou extraordinaires
- le financement provisoire de l'expansion d'un programme
- pour financer d'autres projets spéciaux (tels que l'acquisition ou la construction d'un bâtiment).
- pour financer l'achat de biens d'équipement ; et
- d'agir comme un fonds d'amortissement pour couvrir le coût de la gestion des produits ayant une longue durée de vie, pour lesquels la collecte peut avoir lieu dans un avenir éloigné.

Le solde du fonds de réserve de l'Association doit être égal ou inférieur aux dépenses totales du programme enregistrées au cours de l'année la plus récente, et ne doit jamais être inférieur à six mois des dépenses totales du programme. À la discrétion des administrateurs, le solde du fonds de réserve peut dépasser les dépenses de l'année la plus récente dans les cas où les programmes présentent des risques élevés en raison des conditions du marché, aggravés par la longue durée de vie des produits associés au programme. Le montant du seuil de réserve de l'Association est recalculé chaque année et la valeur de la réserve est ajustée en conséquence à la fin de l'exercice concernée, l'ajustement est présenté dans l'état de l'évolution de l'actif net comme un transfert de fonds.

Les actifs du Fonds de réserve de l'Association sont constitués de liquidités, de dépôts à terme et d'investissements dans des titres à revenu fixe et des actions, et sont gérés de manière indépendante.

Au cours de l'année, lors de la clôture du fonds de réserve interne restreint, 17 097 440 \$ ont été transférés au fonds de réserve de l'Association, le solde de 2 425 324 \$ ayant été transféré à l'actif net non affecté. En outre, à la fin de l'année, 29 517 810 \$ (2021 - néant) ont été transférés de l'actif net non affecté au fonds de réserve de l'Association. Au total, ces transactions ont donné lieu à un transfert de fonds de 46 615 250 \$ vers les affectations internes de l'actif net.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

7. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Net	2021 Net
Terrain	7 659 119 \$	- \$	7 659 119 \$	7 659 119 \$
Bâtiment	8 141 509	1 542 619	6 598 890	6 937 399
Équipement	3 387 436	2 674 471	712 965	731 624
Équipements de bureau	5 551	5 551	-	-
	19 193 615 \$	4 222 641 \$	14 970 974 \$	15 328 142 \$

Les terrains et les bâtiments sont constitués de deux propriétés dont la propriété légale est détenue par des sociétés en fidéicommiss. L'Association a la propriété effective des propriétés.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 685 577 \$ (2021 – 571 332 \$) d'amortissement.

8. Actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Net	2021 Net
Progiciel de gestion intégrée (ERP)	754 986 \$	754 986 \$	- \$	- \$
Programme du Québec RecycFluo	50 000	-	50 000	50 000
	804 986 \$	754 986 \$	50 000 \$	50 000 \$

Au cours de l'exercice 2012, l'Association a acquis certains actifs incorporels pour 50 000 \$ ayant trait au début du Programme RecycFluo Québec. Les actifs incorporels acquis incluent la marque déposée du Programme et la liste des membres du Programme établie par le précédent gestionnaire du Programme. La direction est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déprécier ces actifs pour l'exercice 2022.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent Nil\$ (10 248 \$ en 2021) d'amortissement.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

9. Comptes fournisseurs et charges à payer

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
		(note 17)
Comptes fournisseurs et charges à payer	6 591 595 \$	7 046 760 \$
Remises gouvernementales	69 634	174 194
	<u>6 661 229 \$</u>	<u>7 220 954 \$</u>

10. Éventualités

- a) Au cours des exercices financiers 2020 et 2021, l'Association a accumulé des pénalités estimées à 810 354 \$ du fait que le programme n'ait pas atteint certains objectifs de collecte conformément au Règlement sur le recyclage et la valorisation des produits par les entreprises. Le 30 juin 2022, le gouvernement du Québec a modifié le règlement et, par conséquent, les pénalités accumulées au cours des années précédentes ont été annulées. Par conséquent, l'Association a renversé les pénalités accumulées antérieurement dans les états financiers, ce qui a été comptabilisé comme une réduction des frais d'exploitation de l'exercice en cours de 810 354\$, et aucune pénalité n'a été accumulée au cours de l'exercice 2022.

Le règlement modifié impose certains objectifs de collecte à partir de l'exercice 2023, et l'Association sera soumise à des pénalités potentielles si ces objectifs ne sont pas atteints.

- b) Conformément à l'addenda de transfert de fonds excédentaires (note 13), l'Association a établi un fonds de réserve affecté de 765 500 \$ (2021 – 765 500 \$) à même les actifs existants de l'Association, excluant les fonds excédentaires reçus dans le cadre de la campagne de réduction des frais. Le fonds de réserve affecté a été attribué aux catégories de produits de programmes suivants:

Peinture et revêtements	673 700 \$
Pesticides	15 000
Solvants	61 700
Engrais	15 100
	<u>765 500 \$</u>

Le but du fonds de réserve affecté est de couvrir certaines dépenses qui pourraient être facturées par Stewardship Ontario si la transition du programme DMDS vers la responsabilité individuelle des producteurs devait se faire à une date ultérieure au 30 septembre 2021. Dans le cas où le financement du fonds de réserve affecté est insuffisant pour couvrir les dépenses pendant le retard de transition, l'Association est tenue de financer toute dépense excédant le fonds de réserve affecté à même ses propres actifs. À la date du rapport de l'auditeur indépendant, alors que la transition du programme MHSW est en cours, il est impossible de déterminer si l'Association devra financer des dépenses, que ce soit jusqu'au montant du fonds de réserve affecté ou au-delà de celui-ci.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

11. Engagements

- (a) L'Association a un bail pour les bureaux du Québec qui vient à échéance le 31 mai 2024.

L'Association a un bail pour les bureaux de l'Ontario qui vient à échéance le 29 février 2024.

Les versements annuels pour les locaux occupés par l'Association et pour d'autres contrats de location-exploitation sont les suivants :

2023	108 858 \$
2024	<u>31 902</u>
	<u>140 760 \$</u>

- (b) Ces dernières années, le conseil d'administration de l'Association a approuvé la mise à disposition de fonds pouvant atteindre 1 535 000 \$ afin d'être utilisés pour le développement d'installations de collecte pour certains programmes. Ces fonds seront distribués à la discrétion de l'Association aux organismes s'étant qualifiés dans le cadre d'un processus de mise en candidatures. Au 31 décembre 2022, 688 898 \$ de prêts ont été déboursés de la réserve de fonds disponibles (note 4) et l'association a renoncé à 340 921\$ de prêts.
- (c) Au cours de l'année 2021, le conseil d'administration de l'Association a adopté une résolution visant à mettre à la disposition des sites de collecte participant au programme de gestion des résidus domestiques dangereux de la Saskatchewan un financement en capital pouvant atteindre 1 000 000 \$. Les modalités de versement de ces fonds n'ont pas été déterminées par l'Association à la date du rapport de l'auditeur indépendant.
- (d) À la fin de l'exercice, l'Association disposait de produits non traités dont les coûts estimatifs pour la transformation, le transport et le recyclage seront de 755 481\$ (2021 – 1 191 111 \$) en 2023.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

12. Affectations externes de l'actif net

Les affectations externes se compose des montants suivants :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Réserve du programme RecycFluo du Québec	1 386 372 \$	1 363 094 \$
Réserve pour la réduction des frais en Ontario (Note 10(b))	765 500	765 500
	<u>2 151 872 \$</u>	<u>2 128 594 \$</u>

Conformément à l'accord conclu entre l'Association et la Société Québécoise de récupération et de recyclage, l'Association est tenue de maintenir un fonds de réserve correspondant à un minimum de six mois et à un maximum de douze mois de dépenses d'exploitation du programme. Le but du fonds de réserve est de couvrir les dépenses lors d'une éventuelle liquidation du programme. Au cours de l'année, les intérêts créditeurs de 23 278 \$ ont été transférés de l'actif net non affecté à l'actif affecté à l'externe lié à la réserve du programme Recycfluo du Québec.

13. Campagne de réduction des frais en Ontario

Le 24 juin 2020, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« l'Office ») a approuvé l'addenda sur le transfert des fonds excédentaires qui, entre autres, prévoyait le transfert des fonds excédentaires provenant de l'ancien programme de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux ("MHSW") aux intendants ou aux membres du programme. Le 8 juillet 2020, l'Association a conclu un accord avec Stewardship Ontario ("SO") pour distribuer les fonds excédentaires du programme MHSW aux membres du programme Ontario PaintRecycle et du programme Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers (les « programmes »). En vertu de l'entente, l'Association a reçu des fonds excédentaires totalisant 16 366 500 \$, dont 14 586 000 \$ devant être distribués aux membres du programme Ontario PaintRecycle et 1 780 500 \$ devant être distribués aux membres du programme Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers par le biais de réduction de frais et les fonds résiduels qui ne pouvaient pas être affectés ont été déboursés conformément à l'addendum relatif aux fonds résiduels. Le total de ces fonds a été entièrement distribué au 31 décembre 2021.

Au cours de l'année, SO a transféré des fonds supplémentaires d'un montant de 585 039 \$, dont 499 472 \$ devaient être distribués aux membres du programme de recyclage des peintures de l'Ontario et 85 567 \$ devaient être distribués aux membres du programme de pesticides, de solvants et d'engrais de l'Ontario. Le total de ces fonds a été entièrement distribué aux membres au 31 décembre 2022.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

13. Campagne de réduction des frais en Ontario (suite)

Au cours de l'année, le conseil d'administration a approuvé une prolongation du programme de réduction des frais pour les solvants de l'Ontario. La prolongation du programme de réduction des frais est financée par l'excédent accumulé généré par le programme Solvants de l'Association, qui a été utilisé pour réduire les FGE dus par les membres. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le programme étendu de réduction des frais du programme des solvants de l'Ontario a entraîné une diminution des recettes des FGE de 676 667\$ (2021 – 235 576\$).

14. Instruments financiers

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date de la situation financière, soit au 31 décembre 2022.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Association sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux débiteurs et aux prêts subventions. La trésorerie est détenue dans des institutions financières importantes. Les concentrations du risque de crédit ayant trait aux débiteurs sont limitées étant donné le nombre élevé de clients. Les concentrations du risque de crédit au niveau des prêts subventions sont limitées dans la mesure où une installation de collecte qui a reçu un prêt subvention ne devienne pas opérationnelle et que le prêt devienne remboursable à l'Association (note 4). L'Association a des processus d'évaluation et de contrôle en place et radie les comptes lorsqu'elle détermine qu'il est impossible de les percevoir. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association n'est pas exposée à ce risque étant donné le niveau élevé de son fonds de roulement. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque du marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

14. Instruments financiers (suite)

(d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Dans la réserve (note 6), l'Association détient des placements libellés en dollars US. À ce titre, ces placements sont exposés aux fluctuations des devises.

Certains actifs et passifs libellés en devises étrangères sont exposés au risque de fluctuation des taux de change. Au 31 décembre 2022, l'encaisse et des débiteurs de 201 114 \$ US et 164 974 \$ US (2021 – 541 242 \$ US et 97 818 \$ US) respectivement ont été convertis en dollars canadiens et des comptes fournisseurs et charges à payer de 12 275 \$ US (2021 – 50 789 \$ US) ont été convertis en dollars Canadiens. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(f) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est exposée au risque de prix autre en regard de ses placements inclus dans sa réserve. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

15. Organisation contrôlée

L'Association contrôle PCA Product Stewardship Inc. (PCA PSI) puisqu'elle est son seul membre et a le droit de nommer la majorité de ses membres du conseil d'administration. L'association et PCA PSI ont certains membres de leur conseil d'administration en Commun.

PCA PSI a été créée pour développer et gérer des programmes aux États-Unis qui permettent aux membres de facilement satisfaire la réglementation des états quant au traitement en fin de vie utile d'une variété de produits fabriqués et vendus dans l'industrie. PCA PSI gère actuellement le programme State LightRecycle de l'état de Washington.

PCA PSI n'a pas été consolidé dans les états financiers de l'Association. Les états financiers de PCA PSI sont préparés en conformité avec le FASB ASC 958, entités sans but lucratif des normes comptables des États-Unis. Le sommaire de l'information financière au 31 décembre 2022 a été tiré des états financiers non audités tels qu'ils ont été préparés par la direction et sont convertis en dollars canadiens en utilisant la méthode du taux courant.

PCA PSI

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
		(non audité)
Situation financière		
Actif total	4 866 224 \$	2 413 993 \$
Passif total	1 308 165	115 943
Avoir net	3 558 059	2 298 050
	4 866 224 \$	2 413 993 \$
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
		(Non audité)
Résultats		
Revenus totaux	3 393 312 \$	1 506 927 \$
Total des charges	2 333 196	1 102 530
Excédent des revenus	1 060 116 \$	404 397 \$
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
		(Non audité)
Flux de trésorerie		
Trésorerie provenant des activités de fonctionnement et augmentation nette de la trésorerie	2 121 950 \$	560 965 \$

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

16. Transaction avec des parties liées

L'Association est liée avec à PCA PSI (note 15). Vous trouverez ci-dessous un sommaire des transactions et soldes entre parties liées.

Un montant de 29 779 \$ à recevoir de PCA PSI (18 814 \$ en 2021) est inclus dans les débiteurs. Ces montants ne sont pas garantis, il ne porte pas intérêts et seront encaissés au cours de l'exercice 2023.

L'Association a facturé un montant de 270 090 \$ (88 360 \$ en 2021) à PCA PSI pour des frais d'administration.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

17. Données comparatives

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment afin de se conformer à la présentation des états financiers de 2022. Au 1er janvier 2022, un montant de 1 363 094 a été reclassé de l'actif net non affecté aux affectations externes de l'actif net, ce qui représente le montant des fonds de l'APC réservés au programme RecycFluo Québec. Ce montant doit être maintenu en tant qu'affectation externe de l'actif net en vertu de l'accord conclu avec Recycfluo Québec (note 12).